

Réunion du 17 Mars 2015

Présents : Me BACCONNET- Mr BLANCHON- Mr BARRIERE- Me DUBOISSET- Mr CHAMBON- Mr CLOAREC- Mr COTTET- Me DEBOUDARD- Me LENOBLE - Mr MOUILLET- Mr MOURLON-- Mr POUCHOL-Mr SENETAIRE-

Absents : /

Date de convocation : 09-03-2015

L'an deux mil quinze, le dix-sept mars, le Conseil Municipal de Charensat, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mr BLANCHON François, Maire.

Mme BACCONNET Chantal a été nommée secrétaire de séance.

QUESTIONS DEBATTUES

Les délibérations sont réputées prises à l'unanimité sauf précisions contraires

* **Patrick COTTET** distribue à l'ensemble des conseillers le procès-verbal de la dernière séance qu'il a rédigé.

* **Recensement de la population** : Il s'est terminé le 14/02/2015 : 505 bulletins individuels ont été collectés. La dotation de l'INSEE pour rémunérer les agents recenseurs s'élève à 1 263 €, soit 631,50 €/agent. Le Conseil Municipal décide de leur octroyer 700 € net chacun.

* **Révision des taux d'imposition** : Le Conseil Municipal décide de ne pas augmenter les taux d'imposition pour l'année 2015, ni les tarifs de l'eau soit :

Taxe foncière bâti : 15,51 %

Taxe foncière non bâti : 53,33 %

Taxe d'habitation : 8,94 %

Prix du m³ d'eau : 0,95 €

Taxe d'assainissement : 0,50 €

Prix de l'abonnement principal : 30,50 €/an

Prix du compteur en attente : 7,70 €/an

Prix de l'abonnement compteur de champ : 15,30 €/an

* **Commission d'appels d'offres** : Elle sera constituée des membres suivants :

* **Titulaires** : Jean-Claude SENETAIRE – Michèle DUBOISSET – Marc MOURLON.

* **Suppléants** : Robert POUCHOL – Eric CLOAREC – Patrick COTTET.

* **Admission en non-valeurs** : La trésorerie demande au Conseil Municipal d'admettre en non-valeurs les dettes suivantes : 206,27 € dû par Magali SAINT-SARDOS sur le service de l'eau, et 49,68 € dû par Sandrine BROUAIL sur le service assainissement.

Le Conseil Municipal refuse d'admettre ces dettes en non-valeurs et demande à la Trésorerie de poursuivre le recouvrement.

Mr le Maire fait passer aux conseillers la liste transmise par la Trésorerie de tous les impayés dus à la commune et leur demande de faire le nécessaire auprès de certains administrés s'ils le peuvent.

* **Communication** : Mr le Maire informe qu'une procédure est engagée contre l'utilisation du nom « Charensat » sur un site privé, créant une confusion au niveau des habitants et utilisateurs.

Juridica « Agence AXA » nous fait bénéficier de son assistance dans le cadre du différend entre la commune et le créateur de ce site. Après étude des garanties, Juridica nous a informés que nous pouvions bénéficier de leur intervention, idem pour les services juridiques de l'Association des Maires du Puy-de-Dôme.

Constatation des faits en cours par Maître CASTANO & VIGIER, huissier de justice dont l'intervention sera prise en charge par Juridica après règlement communal, 1^{er} constat en date du 12 février 2015.

Juridica prendra en charge l'intervention d'un cabinet d'avocats dans le cadre d'une plainte au pénal (cabinet COLLET - DE ROCQUIGNY) : honoraires: 485,79 € pour une assistance à instruction, 809,64 € T.T.C. pour une requête en référé, 1 024,87 € T.T.C. pour une procédure devant le tribunal correctionnel.

Vote pour poursuivre la procédure juridique : 10 pour et 3 abstentions.

Si cette démarche aboutit, Mr le Maire demande qu'à l'avenir les 'noms / marques' : « Charensat » et « Chancelade » ne puissent être utilisés qu'après autorisation du Conseil Municipal. Accord à l'unanimité.

* **Emploi d'Avenir** : Le contrat de Lucie COSSET a été rompu à l'amiable le 02/03/2015. Il était pris en charge à 75% par l'Etat et 10% par le Conseil Général.

Mr le Maire explique que la commune peut solliciter un nouveau contrat en emploi d'avenir, pour 3 ans, à 35h. Deux personnes ont déjà postulées pour ce poste : SKOBE Julien, et MAUFUS Kevin.

Le Conseil Municipal décide de publier une offre d'emploi pour ce poste et d'étudier les candidatures par la suite.

Patrick COTTET demande si le bail de l'étang de Chancelade sera toujours en vigueur dans 3 ans. Mr le Maire explique que ce poste peut également servir à rétablir l'activité au réservoir des Persats.

* **Commission pêche** : Suite à la réunion de la commission, quelques changements ont été apportés aux divers règlements, afin entre autres, de développer de nouveaux types de pêche (au coup et carpes) en complément de la pêche aux carnassiers.

Modifications apportées : Pêche au coup : 2 cannes autorisées- Règlementation carpite : Tarif 24 h : 15 € pêcheurs extérieurs à la commune et 12 € pêcheurs domiciliés sur la commune ou membre du Club Spécimen Carpe des Combrailles.

Le Conseil Municipal valide ces changements, et suggère de développer la promotion autour de cet étang.

* **Devis Fire & Co** : Le conseil municipal approuve le devis d'un montant de 395 € HT pour le remplacement de 3 extincteurs à la salle polyvalente et la fourniture de 2 extincteurs pour l'atelier communal.

* **Curage de la réserve incendie** : Suite à la vidange de la réserve incendie du bourg, il est nécessaire de procéder au curage. Après délibération, le Conseil Municipal, décide de retenir le devis de SARL GUILLOT pour un montant de 1 600 € HT, par rapport à celui du SIVOM D'AUZANCES de 1 520 € compte-tenu du faible écart de prix.

* **Raccordements réseaux à la parcelle de Mr GLASZIOU** : Mr le Maire fait part du devis de la SARL DASSAUD pour le raccordement en eau de la parcelle de François GLASZIOU d'un montant de 7 548,82 € H.T. Ces travaux ont été comptés dans le prix de vente de cette parcelle et devront être réalisés par la commune.

L'entreprise SERANGE propose un devis pour la réalisation de la fouille pour le raccordement en électricité de cette parcelle pour un montant de : 9 841,50 € H.T.

Le Conseil Municipal décide de conserver le devis de SARL DASSAUD et de lui confier la réalisation des travaux pour le raccordement en eau et la réalisation des fouilles pour le raccordement en électricité.

* **Utilisation du préau de l'école** : Le Conseil Municipal accepte de mettre le préau de l'école à disposition de Laëtitia JAY à l'occasion de son mariage le 27/06/2015 si l'institutrice est d'accord.

* **Révision du loyer de Michel DESCAMPS** au 01-04-2015 : + 2,05 € soit 558,08 € de loyer

* **Révision du loyer d'Elodie DUBOSCLARD** au 01-03-2015 : + 1,30 € soit 352,90 € de loyer. Le rappel sera fait sur le mois d'avril.

* **Remerciement de l'association des Parents d'Elèves** Biollet-Charensat Espinasse pour l'octroi de la subvention. Mr le Maire relate le conseil d'école qui s'est tenu le 13-03-2015 et fait part d'une demande de financement pour une sortie scolaire : 100 €. Accord à l'unanimité.

Mr le Maire explique qu'il est nécessaire de revoir l'organisation des TAP (jour + intervenant) à compter de la rentrée scolaire prochaine. Demander peut-être à Sylvie BESSON à Charonnet.

* **Recours gracieux d'Isabelle MAGNOL** aux fins de l'annulation du permis de construire du bâtiment d'accueil n° 06309414S0004 sur les parcelles E 1389 et 1399 à Chancelade. Mr le Maire rappelle toutes les démarches et le travail effectués par le conseil municipal de 2003 pour soutenir son permis de construire lors de la construction de son habitation (délibération motivée, dérogation pour construction sans être propriétaire, vente de terrain, etc...).

* **Lecture du courrier des conseillers minoritaires** : le problème a déjà été abordé à la dernière réunion en présence de l'entreprise.

* **Demandes de la société de pétanque** : Le conseil municipal accepte de faire repeindre les bancs situés sur le terrain de pétanque par les employés municipaux.

Le conseil municipal souhaite avoir des informations complémentaires pour émettre un avis sur la tenue de cette manifestation. : Consultation des services départementaux (SDIS) afin d'être en conformité avec la réglementation en vigueur pour ce genre d'établissement (ERP type L 3^{ème} catégorie).

* **lecture du mail du Spécimen Carpes des Combrailles** concernant l'article et les photos sur l'empoisonnement à Chancelade paru sur « Charensat.com », sans l'autorisation de cette association.

* **Adhésion à l'association des Maire Ruraux du Puy-de-Dôme** : Le conseil municipal décide de régler le montant de 100 € pour adhérer.

* **Médecins du Monde** : Une étude sur la santé et l'accès aux soins des agriculteurs exploitants résidant dans les Combrailles est en cours de réalisation.

* **Demande de secours d'urgence** d'un montant de 200 € de la part d'Alain GLADYS. Cette demande, soumise au CCAS, a été refusée.

* **Lecture des différents courriers d'Alain GLADYS concernant** :

- la demande de récépissé de déclaration de licence restaurant

- la réponse au courrier de la mairie relatif à l'alignement suite à la pose d'un profilé fer à l'intersection de la route des Conchons et du chemin des Prades

* **Demande de subvention** : Le Conseil Municipal décide d'émettre un avis défavorable aux demandes suivantes :

- Comité agricole de Pontaumur pour l'organisation d'un concours bovins équins le 26/09/2015.

- Femmes élues du Puy-de-Dôme pour l'organisation de journées d'informations et de formations gratuites.

- Ligue des Droits de l'Homme.

* **Comité de Jumelage** : un nouveau bureau a été constitué :

Président : MARTEL Georges – Vice-Présidents : DAFFIT Paul et MERLE Maurice

Secrétaire : LOUIS Mireille – Secrétaire-Adjointe : MERLE Nadia

Trésorier : DAFFIT Jean – Trésorier Adjoint : MOURDON Benoit

* **Bulletin municipal** : Remerciements à tous ceux qui ont travaillé à la réalisation du bulletin : Pierre BOUCHET pour la photo de couverture, Marie IZQUIERDO pour la rédaction, Thierry BARRIERE et quelques membres de sa commission élus et non élus pour la mise en page.

Remerciements aux membres du Conseil Municipal qui l'ont diffusé. A signaler que les 5 conseillers minoritaires (prévus dans les tournées) ont refusé de le distribuer, car leur article, donné par Isabelle MAGNOL à Claude BASCOBERT qui l'a remis en Mairie, n'apparaissait pas dans le bulletin.

* **Intervention de Mr ALAMY** du village des Reliers qui demande qu'on informe la radio RCF des nuisances sonores causées par cette antenne, et le manque d'entretien de cette parcelle. Des courriers ont déjà été adressés par la Mairie.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Le Président,

Les Membres,